



Prof. Urs Schaltegger
Président de section

Ligne directe: 022 379 66 38
Urs.Schaltegger@unige.ch

Dispositions transitoires pour les examens de juin 2020 dispensés par la Section des sciences de la Terre et de l'environnement à ses étudiant-e-s

En raison de la situation sanitaire qui prévaut actuellement en Suisse, le Rectorat de l'UNIGE a édicté des directives et recommandations visant à assurer les enseignements et examens à distance. Les informations institutionnelles à ce sujet sont disponibles sur : <https://www.unige.ch/coronavirus/fr/actualite/etudiant-es/>

Cette page, fréquemment actualisée selon l'évolution de la situation, décrit entre autres les dispositions exceptionnelles prises par le Rectorat pour garantir les meilleures conditions de validation du semestre, et pour proposer avec le Pôle Santé-Social des [soutiens ponctuels](#) aux étudiant-es dont les conditions financières sont mises à mal par la situation actuelle.

L'institution considère que les étudiant-es respecteront un code d'honneur et de conduite lors des examens, implicitement lié à la [Charte Ethique de l'UNIGE](#). Toute tentative avérée de fraude ou de plagiat, dans les limites des moyens techniques de contrôle à disposition de l'UNIGE (p.ex. adresse IP, *Compilatio*, etc.), sera dénoncée à la Faculté des sciences.

Pour faire face aux défis techniques liés à l'organisation et au déroulement des examens à distance, les modalités habituelles d'examens ont été adaptées pour toute l'UNIGE. En conséquence, les modalités figurant pour notre Section dans le guide de référence « [Etudier en sciences de la Terre et de l'environnement 2019-2020](#) » ne sont plus nécessairement d'actualité.

Pour les examens donnés par les enseignant-es de la Section des sciences de la Terre et de l'environnement (code de cours « *nnTmm* ») aux étudiant-es en BSc sciences de la Terre et de l'environnement, ceci se traduit par les modalités figurant dans le **tableau annexé** et explicitées ci-après. Si nécessaire, les modalités détaillées seront transmises aux étudiant-es concerné-es par les enseignant-es responsables.

Pour les modalités des examens organisés par d'autres Sections ou Facultés, les étudiant-es en sciences de la Terre et de l'environnement se renseigneront auprès des Conseiller-ères aux Études de ces Sections ou Facultés, ou directement auprès des enseignant-es responsables.

Les étudiant-es devront être munis d'un dispositif permettant l'enregistrement de la vidéo et du son et pourront être amené-es à démontrer leur identité (p.ex. webcam +

micro + carte d'étudiant-e); en cas de refus, l'accès à l'examens leur sera retiré, sans qu'un échec ou une tentative ne soient comptabilisés.

Les étudiant-es contacteront le Conseiller aux Études de la Section (robert.moritz@unige.ch) avant le 15 mai si leur équipement informatique présente des limitations techniques ne leur permettant pas de réaliser les examens à distance en toute équité. Des solutions seront trouvées au cas par cas avec la Faculté des sciences et/ou le Pôle Santé-Social.

Les étudiant-es localisé-es dans un autre fuseau horaire durant la session d'examens devront réaliser leurs examens à distance dans le fuseau horaire suisse selon les horaires communiqués par les enseignant-es. À défaut, leur impossibilité de se présenter sera excusée sans qu'un échec ou une tentative ne soient comptabilisés.

Les situations particulières (étudiant-es redoublant-es, rattrapages obligatoires, risques d'élimination, mobilisation à l'armée ou dans des services sanitaires, etc.) seront traitées individuellement par la Section et la Faculté des sciences à l'issue de la session d'examens. Dans tous les cas, les échecs à la session de juin ne seront pas comptabilisés.

Exceptionnellement, les étudiant-es peuvent se retirer de tous leurs examens jusqu'au 14 mai inclus sans qu'un échec ou une tentative ne soient comptabilisés. De même, les étudiant-e-s peuvent exceptionnellement demander un congé pour le semestre en cours jusqu'au 30 avril inclus. Les crédits ECTS ne seront en revanche pas attribués pour les branches non validées.

La Section des sciences de la Terre et de l'environnement se réserve le droit de modifier en tout temps les présentes informations selon l'évolution de la situation sanitaire et en accord avec les directives de la Faculté des sciences et du Rectorat.

MODALITÉS GÉNÉRALES DES EXAMENS ÉCRITS

- Les examens écrits se dérouleront à distance sur une **plateforme Moodle-examens** de l'UNIGE.
- La durée de ces examens est fixée à 1h, ou à 2×1h avec une pause entre les 2 séances.
- La durée sera allongée pour les étudiant-es bénéficiant d'une dérogation officielle.
- L'accès à toutes les ressources pédagogiques (notes personnelles, documents de cours, internet) sera autorisé (mode *open book & open web*), sous réserve des directives de l'UNIGE sur le plagiat.
- Les modes d'examens possibles seront, selon les branches : **questions à choix multiples** et/ou **questions ouvertes** et/ou **questions numériques** et/ou **travaux à déposer**.
- Pour chaque examen, l'ordre des questions sera automatiquement tiré de manière aléatoire pour chaque étudiant-e ; de même, les propositions de réponses pour les questions de type QCM seront présentées en ordre aléatoire.
- Les examens seront automatiquement sauvegardés toutes les minutes, lors du passage à une autre question, ainsi qu'à l'issue de la durée d'examen, même si l'étudiant-e omet d'enregistrer son examen.
- Les étudiant-es seront informé-es à temps sur les contacts et la procédure à suivre en cas de problème technique majeur apparaissant durant les examens ; pour des raisons de surcharge potentielle des serveurs d'examen, l'assistance ne pourra pas être assurée via la plateforme **Zoom** de l'UNIGE.

- Pour certaines branches, des examens-tests seront mis à disposition des étudiant-es et pourront être réalisés en tout temps avant le début de la session d'examens, ou la nuit durant la session d'examens pour éviter la surcharge des serveurs dédiés aux examens.

MODALITÉS GÉNÉRALES DES EXAMENS ORAUX

- Les examens oraux se dérouleront à distance sur une **plateforme Zoom** de l'UNIGE.
- La durée de ces examens, ainsi que l'existence ou non d'un temps de préparation après sélection des questions, sont laissées à la libre appréciation des enseignant-es, qui en informeront les étudiant-es.
- L'accès à toutes les ressources pédagogiques (notes personnelles, documents de cours, internet) sera autorisé (mode *open book & open web*), sous réserve des directives de l'UNIGE sur le plagiat.
- Les étudiant-es seront informé-es à temps sur les contacts et la procédure à suivre en cas de problème technique majeur apparaissant durant les examens.

Conscients du caractère inédit de la situation actuelle liée à la pandémie, la Section des sciences de la Terre et de l'environnement et ses enseignant-es mettent tout en œuvre pour assurer que les étudiant-es soient amenés à réussir leur cursus dans les meilleures conditions possibles. Pour toute question ou crainte, prière de contacter votre Conseiller aux Études.

A handwritten signature in black ink, reading 'U. Schaltegger', with a horizontal line extending to the right.

Prof. Urs Schaltegger – Président de Section
28 avril 2020